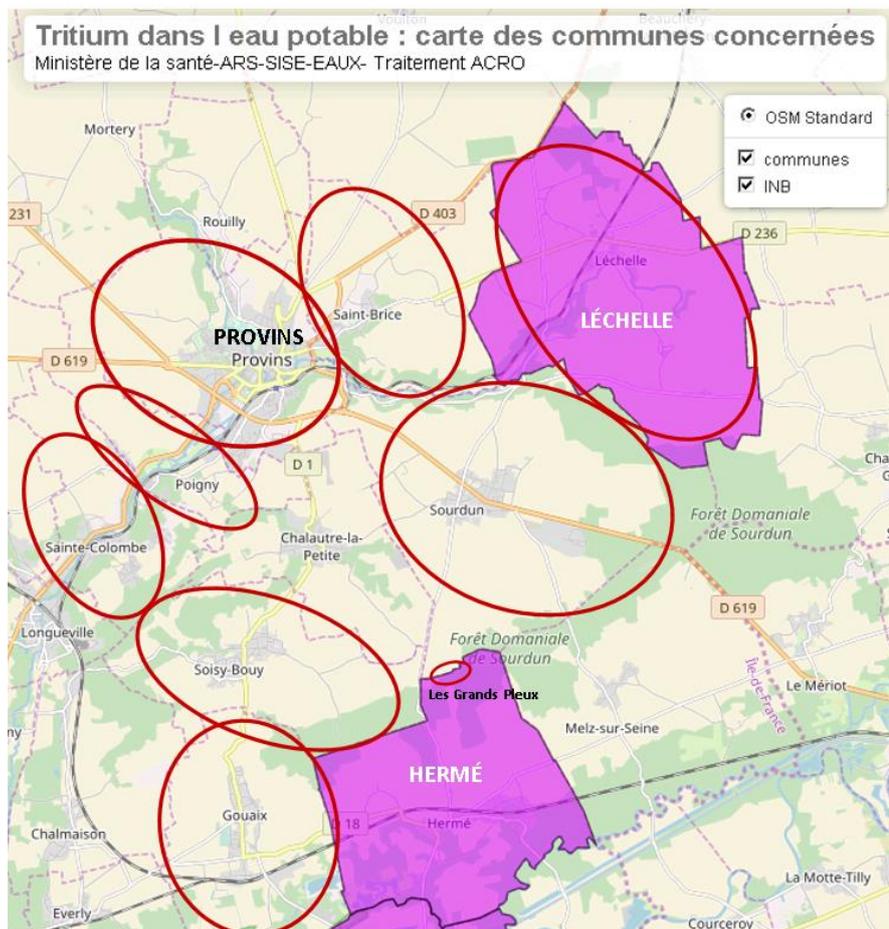


1. Les données officielles publiées par l'ACRO.

Est reproduit ci-dessous un extrait de la carte publiée par l'ACRO. Ainsi que le précise l'association, les données ont été « *fournies par le Ministère de la Santé* ». L'origine des données figure en rappel sous le titre de la carte : Ministère de la Santé – ARS (Agences Régionales de la Santé) – SISE Eaux (Système d'Information en Santé Environnement / Eaux d'alimentation).

Les résultats concernent les années 2016-2017. Est coloré en mauve le territoire des communes où des analyses ont montré la présence du tritium dans le réseau d'eau potable. Sur la zone examinée ici, deux communes seulement sont affectées : **LÉCHELLE et HERMÉ**.



Carte ACRO consultable à : <http://www.acro.eu.org/carteaeapotable/index.html#12/48.5318/3.4195>

La CRIIRAD a cerclé de rouge les 8 communes (et le hameau) que le site du ministère de la Santé et/ou les fichiers data.gouv désignent comme contaminées. A l'exception de LÉCHELLE, toutes les informations divergent : PROVINS, SAINT-BRICE, SOURDUN, POIGNY, SAINTE-COLOMBE, SOISY-BOUY et GOUAIX reçoivent une eau contaminée par le tritium ; *a contrario*, l'eau de la commune de HERMÉ n'est pas affectée : le problème ne concerne que le hameau Les grands Pleux. Si l'on ajoute les désaccords entre le site du ministère de la Santé et la plateforme data.gouv, aucune des 9 communes étudiées ne réunit les avis unanimes des 3 sources d'information. Démonstration ci-après.

2. Vérifications de la CRIIRAD sur la ville de PROVINS

2.1. Vérification à partir du site du ministère de la Santé

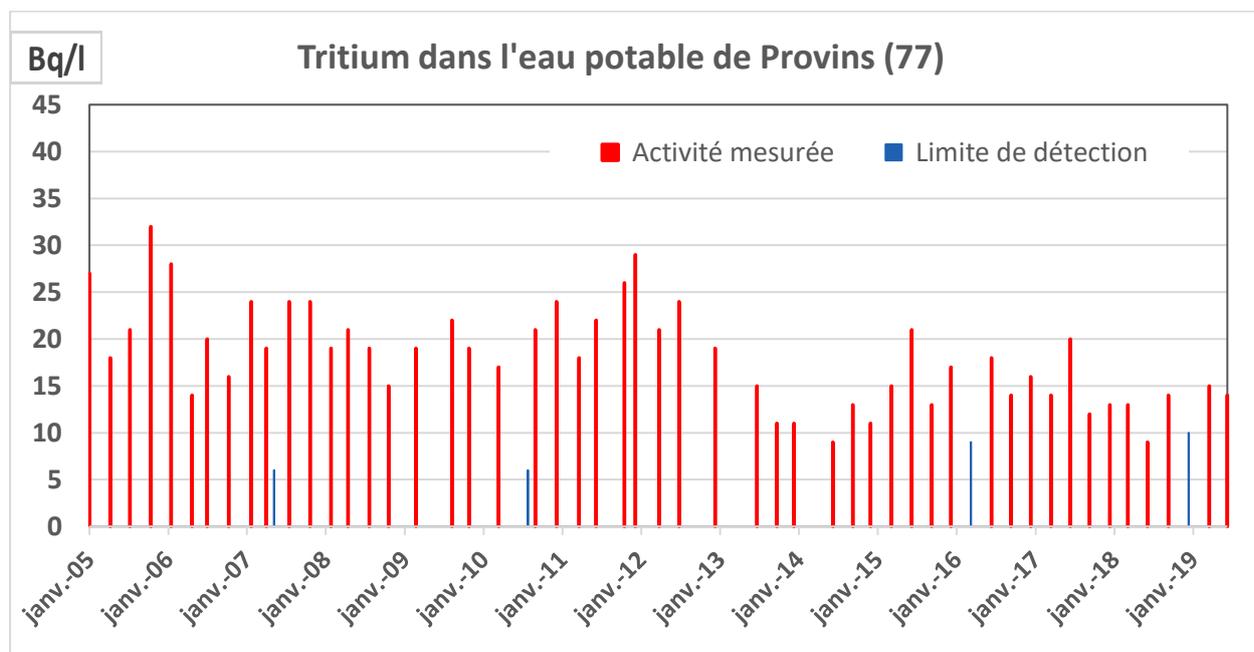
Sur la période 2016-2017, 8 résultats d'analyse de tritium sont publiés sur le [site ministériel](#) ; 7 d'entre eux attestent d'une contamination de l'eau par le tritium (activités comprises entre 14 et 20 Bq/l).

- o [Visualiser le bulletin du 15/12/2017 publié sur le site ministériel](#)

Questions : Pourquoi aucun des 7 résultats recensés ci-contre ne figure dans les données transmises à l'ACRO par le ministère ? Pourquoi aucun correctif n'a été apporté depuis 3 mois par les autorités et leurs experts ?

Date de prélèvement	Activité du tritium
11/03/2016	<9 Bq/L
15/06/2016	18 Bq/L
14/09/2016	14 Bq/L
14/12/2016	16 Bq/L
17/03/2017	14 Bq/L
15/06/2017	20 Bq/L
12/09/2017	12 Bq/L
15/12/2017	13 Bq/L

La contamination de l'eau de Provins est pourtant attestée de longue date. La consultation du site du ministère de la santé a permis de recenser 55 résultats correspondant à des analyses de tritium réalisées entre 2005 (date d'entrée en vigueur de l'obligation de contrôle) et 2019. Ils sont repris dans l'histogramme ci-dessous et montrent une **contamination chronique et non négligeable : 51 prélèvements contaminés sur 55 pour une concentration moyenne de 17 Bq/l**.



La commune s'inscrit parfaitement dans les cas dont la CRIIRAD a demandé aux autorités de la Santé le recensement et le traitement¹. L'évaluation devra d'ailleurs inclure l'exposition antérieure à 2005.

D'après les fiches d'EauFrance² et de l'ARS Ile-de-France, l'eau est d'origine souterraine et provient de 5 forages : 1 à Rouilly, à quelques km au nord de Provins (qui ne devrait pas être contaminé) et 4 forages à Noyen-sur-Seine, commune située sur la Seine, en aval des rejets radioactifs liquides des deux réacteurs de 1310 MWe de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. La contamination est logique si l'eau est prélevée dans la nappe alluviale du fleuve. Une confirmation a été demandée à l'ARS Ile de France.

¹ Cf. [courrier du 11/07/2019](#) adressé aux ministres de la santé et de la Transition Écologique et Solidaire ainsi qu'au président de l'Autorité de Sûreté nucléaire.

² Service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques.

2.2. Vérification à partir des fichiers publiés sur data.gouv

Les données récupérées sur le site du ministère de la Santé ont ensuite été comparées aux données contenues dans les fichiers publiés sur la plateforme data.gouv. Ces fichiers sont élaborés et transmis par le ministère de la Santé. Les informations devraient donc être identiques. Ce n'est pas le cas.

Les données des années 2017 (et 2018) sont bien similaires (même nombre de résultats, mêmes valeurs) ; en revanche, aucun des 4 résultats d'analyse de 2016 ne figure pas dans le fichier data.gouv.

Question : pourquoi ces 4 résultats, dont 3 attestent d'une contamination, sont-ils absents ? Comment des données qui ont la même source – la base SISE Eau – peuvent-elles différer ?

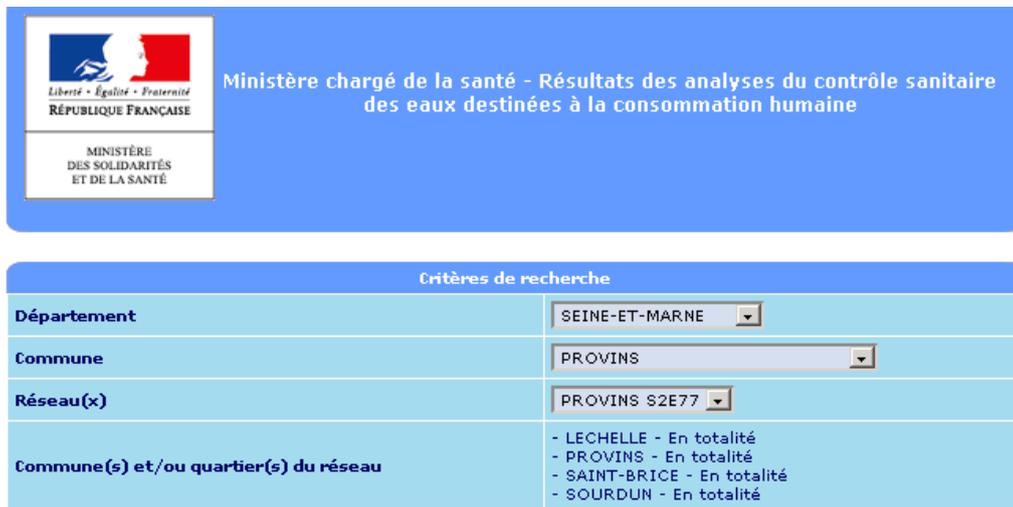
A qui se fier ? Il semble difficile d'imaginer que les résultats relatifs à la radioactivité (activités α , β et tritium) aient pu être inventés. Un défaut de transfert dans le fichier destiné à data.gouv paraît plus logique (d'autant plus que les données de 2016 et 2018 sont similaires).

Si tel est le cas, combien de données sont ainsi perdues au niveau national ? Comment se fait-il que le contrôle qualité ne détecte pas ce type d'anomalies ? Vérifier que le nombre total d'analyses effectués sur un paramètre est bien conservé dans les différents fichiers publiés sur les sites officiels est quand même la moindre des choses. D'après nos sondages, les pertes ne se comptent pas en unités ou en dizaines, mais plutôt en centaines et milliers de résultats.

3. Vérifications de la CRIIRAD sur les communes alentour

3.1. Le réseau de distribution PROVINS/LECHELLE/SOURDUN/ST-BRICE

En matière de radioactivité, le contrôle réglementaire de l'eau potable s'effectue au niveau des **unités de distribution** qui regroupent toutes les communes recevant une eau considérée comme homogène : le résultat d'une seule analyse s'applique ainsi à l'ensemble des communes concernées. La fiche accessible sur le site du ministère de la santé précise que les 3 communes de **Léchelle, Saint-Brice et Sourdun**, font partie du même réseau de distribution que **Provins** (un réseau unique qui alimente en totalité les 4 communes).



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Critères de recherche	
Département	SEINE-ET-MARNE
Commune	PROVINS
Réseau(x)	PROVINS S2E77
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- LECHELLE - En totalité - PROVINS - En totalité - SAINT-BRICE - En totalité - SOURDUN - En totalité

La recherche des résultats pour chacune des communes a permis de vérifier que le contrôle radiologique était le même qu'à Provins. La concentration de 20 Bq/l relevée dans le prélèvement du 15/06/2017 pour Provins, se retrouve par exemple dans les résultats des autres communes :

Voir : les bulletins d'analyse de [Provins et Sourdun](#), celui de [Saint-Brice](#) et celui de [Léchelle](#)

Les informations publiées sur le site ministériel sont cohérents. Ce n'est le cas ni des données de la carte ACRO(DGS) ni des données de data.gouv. Logiquement en effet, soit les 4 communes sont affectées par le tritium, soit aucune.

Au final, alors que les 4 communes sont alimentées par la même eau :

- selon le site du ministère de la santé, les 4 communes sont concernées par le tritium ;
- selon la carte Acro, 1 seule commune est concernée : Léchelle ;
- selon le fichier data.gouv, une seule commune est concernée : Provins³.

3.2. La situation de Gouaix, Soisy-Bouy et Sainte-Colombe

Aucune de ces 3 communes n'est représentée en mauve sur la carte ACRO alors que les résultats publiés sur le site data.gouv et sur le site ministériel attestent de la contamination de l'eau qui les alimentent. Voir par exemple le [bulletin de Gouaix du 15/06/2017](#)

L'analyse des fichiers que le ministère de la Santé a transmis à data.gouv révèle en effet que l'eau distribuée aux communes de GOUAIX, SOISY-BOUY ET SAINTE-COLOMBE⁴ a la même provenance que celle qui alimente PROVINS, LÉCHELLE, SAINT-BRICE ET SOURDUN : le « RESERVOIR HERME USINE ». L'eau distribuée aux habitants ayant les mêmes caractéristiques, elle est contrôlée à partir des mêmes prélèvements. En attestent des références de prélèvements et des résultats identiques pour les 7 communes. Cette mise en commun des contrôles est conforme aux prescriptions réglementaires : les analyses de radioactivité sont en effet des contrôles de type P2, avec des prélèvements au point de mise en distribution (et non au niveau des robinets).

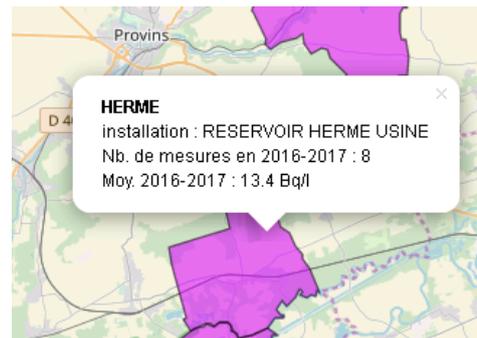
Il est impossible d'expliquer pourquoi la Direction générale de la Santé n'a pas inclus ces 3 communes dans les données envoyées à l'ACRO.

3.3. Le cas de Hermé

La carte ACRO(DGS) indique que la commune d'Hermé est alimentée par de l'eau contaminée par le tritium. L'activité moyenne, déterminée à partir de 8 prélèvements réalisés sur 2016-2017 est de 13,4 Bq/l.

Ce constat est infirmé par le site officiel du ministère de la Santé et par les fichiers publiés sur data.gouv.

- Voir l'enregistrement des consultations des réseaux [Hermé A](#) et [Hermé B](#) sur le site du ministère de la Santé.



D'après le site ministériel, deux réseaux de distribution alimentent la commune : Hermé A (qui dessert toute la commune sauf le hameau des Grands Pleux)⁵ et Hermé B (qui ne dessert que le hameau). Pour 2016-2017, ni le site ministériel, ni les fichiers data.gouv ne contiennent de résultats pour le réseau B (ce qui n'est pas étonnant vu le faible nombre de personnes desservies). Ces deux sources d'information donnent par ailleurs des résultats cohérents entre eux pour le réseau Hermé A : deux résultats seulement pour la période 2016-2017 et qui indiquent tout deux que le tritium n'a pas été détecté (le résultat est précédé du signe « < » qui accompagne la limite de détection).

- 20/04/2017 : < 8 Bq/l
- 13/04/2016 : < 9 Bq/l

Dans le dédale des informations officielles

L'étude des fichiers montre que le réseau Hermé A, qui dessert la quasi-totalité de la commune, n'est pas alimentée à partir de l'installation dite « RESERVOIR HERME USINE » qui dessert Provins et les autres communes où la contamination est attestée, mais à partir de l'installation dénommée « RESERVOIR HERME TOURY ».

³ Aucun résultat n'est enregistré pour aucune des 3 autres villes, qu'il s'agisse de résultats positifs ou de limites de détection.

⁴ Qui partage son réseau de distribution avec la commune de POIGNY.

⁵ L'eau provient du « réservoir Hermé Toury »

Or le réservoir mentionné dans l'encadré de la carte ACRO n'est pas celui de TOURY mais celui d'HERMÉ USINE. L'activité moyenne des 8 prélèvements (13,4 Bq/l) correspond d'ailleurs exactement⁶ aux 8 résultats enregistrés sur Provins pour ce même réservoir. La contamination ne concerne donc que les habitants du hameau des Grands Pleux, à l'extrémité nord de la commune et non la très grande majorité des habitants d'Hermé. Ceux-ci sont alimentés par le réservoir « HERME TOURY » qui ne présente (d'après les résultats officiels) aucune contamination détectable en 2016-2017.

Au final, nous avons d'un côté, la carte ACRO(DGS) qui signale une contamination réelle mais attribuée à l'ensemble de la commune alors qu'elle ne concerne qu'un hameau qui compte moins d'une dizaine de maisons ; d'un autre, les sites du ministère de la Santé et de data.gouv, qui donnent une information correcte sur la majeure partie de la commune mais passent sous silence la situation particulière du hameau. La conception du site ministériel et la structure des fichiers data.gouv permettent pourtant de donner une information complète, aussi bien à la majorité qu'à la minorité de la population. Encore faut-il y veiller. Pour que les habitants du hameau des Grands Pleux aient accès à l'intégralité des résultats radiologiques de l'eau qu'ils consomment, il faut que les résultats d'analyse relatifs au réservoir HERME USINE soient correctement reliés au réseau Hermé B. Ce n'est manifestement pas le cas sur le site ministériel ni dans les fichiers data.gouv. Il faudrait savoir s'il s'agit d'une erreur ponctuelle ou d'une politique systématique.

Ainsi que le montre cet exemple, la recherche d'une information fiable sur la contamination de l'eau que l'on consomme peut s'apparenter à un véritable parcours du combattant où les hypothèses se disputent aux contradictions.

Conclusion

Les vérifications conduites par la CRIIRAD conduisent à deux constats :

1. des incohérences limitées, mais préoccupantes, entre les données du site officiel du ministère de la Santé et celles de la plateforme data.gouv et des incohérences majeures entre ces deux sources d'informations et les données que la DGS a transmises à l'ACRO. Ces constats sont d'autant plus inquiétants que ces trois sources d'information ont la même origine : la base de données SISE Eau.

L'information relève ainsi de la loterie : sur le secteur de Provins, le nombre et l'identité des communes concernées par la contamination varie en fonction de la source d'information officielle que l'on consulte. Le droit à l'information est inscrit dans la réglementation nationale et européenne. Il ne s'agit pas d'accéder à n'importe quels résultats mais à des résultats fiables et représentatifs de l'état radiologique réel de l'eau que l'on ingère.

2. une contamination par le tritium ancienne, chronique et notable qui affecte le secteur Provins / Noyen-sur-Seine.

Sur la base de son analyse globale, la CRIIRAD considère que les niveaux et la persistance de la contamination de l'eau potable sur ce secteur justifient d'inscrire les communes affectées dans le registre des sites nécessitant une étude plus approfondie dont la CRIIRAD a demandé l'établissement en juillet dernier. Pour les communes recensées, cela implique : vérification de l'origine de la pollution, évaluation des risques, recherche des possibilités de réduction des expositions, mise en place d'un suivi. Les concentrations de tritium mesurées depuis 2005 sont en effet de l'ordre de grandeur qu'aurait la valeur guide de l'organisation Mondiale de la Santé si elle était établie conformément aux critères retenus par cet organisme pour les polluants cancérigènes non radioactifs (cf. courrier et documents CRIIRAD).

PS. Les informations transmises par la délégation départementale 77 de l'ARS Ile de France en réponse à notre demande du 2/10/2019 ont confirmé nos analyses. Les 8 communes que nous avons identifiées sont contaminées par le tritium ; la commune d'Hermé (hors hameau les grands Pleux) en est exempte.

⁶ à condition, évidemment, de faire le calcul selon la méthode officielle (contestée par la CRIIRAD) c'est-à-dire en remplaçant par « 0 » la limite de détection.

ANNEXE

1. Extrait du site du ministère de la Santé (consultation à partir de la ville de Provins)

- ✓ **14 Bq/l mesurés le 14/09/2016** dans l'eau de distribution du réseau « provins S2e77 », l'unique réseau de distribution qui alimente en totalité les communes de Provins, Léchelle, Saint-Brice et Sourdun.

Critères de recherche	
Département	SEINE-ET-MARNE
Commune	PROVINS
Réseau(x)	PROVINS S2E77
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- LEHELLE - En totalité - PROVINS - En totalité - SAINT-BRICE - En totalité - SOURDUN - En totalité
Bulletin précédent Bulletin postérieur Rechercher	

Informations générales	
Date du prélèvement	14/09/2016 08h44
Commune de prélèvement	HERME
Installation	PROVINS S2E77100%)
Service public de distribution	SIAEP S2E 77 - VEOLIA
Responsable de distribution	GIE ILE DE FRANCE
Maître d'ouvrage	S2E77

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-3-MÉTHYLURÉE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-URÉE	<0,020 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
2,4-D	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
2,4-MCPA	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
2,6 DICHLOROBENZAMIDE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ACÉTOCHLORE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ACLONIFEN	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	<0,04 Bq/L		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	0,063 Bq/L		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	0,07 Bq/L		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	<0,040 Bq/L		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	14 Bq/L		≤ 100 Bq/L

✓ 16 Bq/l mesurés le 14/12/2016

Critères de recherche	
Département	SEINE-ET-MARNE
Commune	PROVINS
Réseau(x)	PROVINS S2E77
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- LEHELLE - En totalité - PROVINS - En totalité - SAINT-BRICE - En totalité - SOURDUN - En totalité
<input type="button" value="Bulletin précédent"/> <input type="button" value="Bulletin postérieur"/> <input type="button" value="Rechercher"/>	

Informations générales	
Date du prélèvement	14/12/2016 10h52
Commune de prélèvement	HERME
Installation	PROVINS S2E77(100%)
Service public de distribution	SIAEP S2E 77 - VEOLIA
Responsable de distribution	GIE ILE DE FRANCE
Maître d'ouvrage	S2E77

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-3-MÉTHYLURÉE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-URÉE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
2,4-D	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
2,4-MCPA	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
2,6 DICHLOROBENZAMIDE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ACÉTOCHLORE	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ACLONIFEN	<0,005 µg/L	≤ 0.1 µg/L	
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	<0,04 Bq/L		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	0,069 Bq/L		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	0,11 Bq/L		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	0,049 Bq/L		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	16 Bq/L		≤ 100 Bq/L

2. Codification des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire

La réglementation prescrit différentes catégories d'analyse en fonction de l'origine de l'eau (souterraine ou superficielle), de l'étape de production (à la ressource (sur l'eau brute), au point de mise en distribution (après traitement éventuel), au robinet) et du programme de contrôle (routine, additionnel). Les codes correspondant sont RP, RS, RSadd, P1, P2, D1 ou D2 :

- **RP** : analyses effectuées à la ressource, pour les eaux d'origine souterraine ;
- **RS** : analyses effectuées à la ressource, pour les eaux d'origine superficielle ;
- **RSadd** : analyses supplémentaire par rapport à RS, pour les eaux dont le débit prélevé est supérieur ou égal à 100 m³/jour en moyenne ;
- **P1** : analyses de routine effectuées au point de mise en distribution ;
- **P2** : analyses complémentaires de P1 permettant d'obtenir le programme d'analyses complet (P1 + P2) effectué au point de mise en distribution ;
- **D1** : analyses de routine, prélèvement aux robinets utilisés pour la consommation humaine ;
- **D2** : analyses complémentaires de D1 permettant d'obtenir le programme d'analyses complet (D1 + D2), prélèvements effectués aux robinets utilisés pour la consommation humaine.

3. Les réseaux de distribution Hermé A et Hermé B

HERMÉ A dessert toute la commune sauf le hameau Les Grands Pleux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire
des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche	
Département	SEINE-ET-MARNE
Commune	HERME
Réseau(x)	HERME A
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- HERME - sauf Les Grand Pleux
Bulletin précédent Rechercher	

Informations générales	
Date du prélèvement	26/09/2019 12h37
Commune de prélèvement	HERME
Installation	HERME A
Service public de distribution	HERME
Responsable de distribution	SUEZ EAU FRANCE BRIE COMTE ROBERT
Maître d'ouvrage	HERME MAIRIE

HERMÉ B dessert uniquement le hameau Les Grands Pleux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire
des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche	
Département	SEINE-ET-MARNE
Commune	HERME
Réseau(x)	HERME B
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- HERME - hameau Les Grands Pleux
Bulletin précédent Rechercher	

Informations générales	
Date du prélèvement	02/08/2019 13h36
Commune de prélèvement	SOISY-BOUY
Installation	HERME B(100%)
Service public de distribution	HERME
Responsable de distribution	SUEZ EAU FRANCE BRIE COMTE ROBERT
Maître d'ouvrage	HERME MAIRIE